

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 18 (1971)
Heft: 7-8

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Canton de Genève

Association cantonale genevoise pour la protection des civils

Les assises annuelles de l'Association genevoise pour la protection des civils (AGPC) viennent d'avoir lieu sous la présidence de M. Eric Choisy, Conseiller aux Etats, et il nous paraît intéressant de donner ici quelques-uns des divers points évoqués à cette occasion, en nous référant aux notes prises par Mme A.-M. Wiblé, secrétaire, que celle-ci a bien voulu nous faire parvenir (réd.):

«M. le Président Eric Choisy ouvre la séance. Il remercie Monsieur Louis Duret, Maire de la commune de Thônex, pour la mise à disposition de la salle ainsi que pour la visite de l'abri communal et la collation qui suivront la séance.

M. le Président constate que l'Assemblée générale a été régulièrement convoquée. Il excuse M. le Président Gilbert Duboule, représenté par Monsieur Ernest Reymann, Directeur du service cantonal de la protection civile, et salue Monsieur Milan Bodi, Secrétaire général de l'Organisation internationale de protection civile.

Rapport du Président

Ce rapport, paru dans le bulletin No 24 de l'Association, est approuvé.

Rapport du Président de la commission d'information

M. le Président Choisy signale que Monsieur John Chevalier a renoncé à la charge de président de la commission d'information qu'il avait créée et présidait depuis 1967. Monsieur Choisy cite les activités multiples de Monsieur Chevalier dans la protection civile et le remercie de son dévouement. Monsieur Chevalier restera rédacteur du bulletin de l'Association. Monsieur Choisy remercie ensuite Monsieur Bernard Bauer d'assumer la succession de Monsieur Chevalier à la présidence de la commission d'information.

Le rapport du Président de la commission d'information, paru dans le bulletin No 24 est adopté. Il y a lieu d'ajouter qu'il se déroule actuellement à Bernex un cours international de protection civile selon une nouvelle formule, puisque les stagiaires étrangers se sont joints aux participants des cours habituels. A mentionner également une série d'expositions dans 8 grands magasins de Suisse romande, notamment en septembre prochain au Grand Passage à Genève.

L'assemblée confirme Monsieur John Chevalier dans sa qualité de délégué de l'Association auprès de la Commission romande d'information de l'Union suisse pour la protection des civils. (Commission qu'il préside actuellement.)

Rapport du président de la commission de secourisme auxiliaire

Le Docteur Angeretas représente le Professeur Baumann, président de la commission. La commission de secourisme auxiliaire est constituée par le Professeur Baumann, le Dr E. Musso, Monsieur H. Faes et le Dr Angeretas, qui ont mis au point un cours sanitaire destiné aux personnes non astreintes à la protection civile. Il s'agit de cours simples de soins aux blessés, qui devront permettre de soigner à domicile des blessés peu atteints, évacués dans les communes périphériques. Ces cours comprendront 5 leçons, à raison de 2 par semaine. Ils ne devront pas faire double emploi avec ce qui est enseigné au Centre d'instruction de protection civile de Bernex ou dans les cours de Samaritains ou de Croix-Rouge. Le programme préliminaire de ces cours, qui ne pourront se réaliser qu'avec l'aide et sous les auspices des Maires des communes, sera soumis à toute personne qui en fera la demande. Répondant à une question de Monsieur Aeschmann, Président de la Société des Samaritains, le Docteur Angeretas précise qu'il ne s'agit pas de cours de premier secours, mais de soins à des blessés dans un cadre familial. Le rapport du président de la commission de secourisme auxiliaire est accepté.

Election du Président et des membres du comité

La liste des personnes à élire est distribuée. Madame A. Choisy s'étonne de la représentation minime de groupements féminins au sein du comité et propose de faire appel à une déléguée du Groupe des femmes paysannes. Cette proposition est acceptée.

La liste des personnes à élire est approuvée à l'unanimité; le Président et le comité sont donc réélus pour une année.

Rapport du trésorier

Monsieur Colongo donne lecture du bilan et du compte de pertes et profits qui se solde par un excédent. Les cotisations pour l'année en cours restent inchangées.

Recrutement de nouveaux membres

Monsieur F. Haemmerli a pu mettre sur pied une campagne de propagande, avec distribution de plaquettes publicitaires, dans les pharmacies de Genève. Il est prêt à accueillir toute suggestion quant à d'autres campagnes semblables.

Rapport des délégués à l'Union suisse pour la protection des civils

Monsieur John Chevalier, membre avec Monsieur Jean Naef du Comité central de l'USPC, soumet à l'assemblée deux questions importantes soulevées dans le cadre des séances du Comité central.

1. *Structure de l'USPC*: Le comité de l'Association genevoise pour la protection des civils s'est opposé au projet tendant à diminuer l'importance du rôle des sections cantonales au bénéfice d'un organisme central. Par ailleurs, le comité estime que le projet prévoyant l'organisation par les sections de cours d'instruction hors service, mérite un examen attentif.

2. *Revue «Protection civile — Zivilschutz»*: Le comité de l'Association genevoise s'est étonné du projet prévoyant de réserver la revue «Protection civile» aux cadres et de la fusionner avec le journal «Schutz und Wehr». Il estime que le journal, dans sa forme actuelle, suffit amplement à sa tâche d'information.

Monsieur Chevalier relève ensuite que lors de la réunion de tous les présidents des sections USPC et des directeurs des offices cantonaux de protection civile, l'étroite unité d'action existant entre le service cantonal genevois de protection civile et l'Association genevoise pour la protection des civils a été citée en exemple.

Entretien des abris privés

Sur la base des rapports obtenus lors des premiers exercices de protection civile dans les communes, et en l'absence de prescriptions fédérales en matière d'entretien des abris, le Service cantonal de protection civile envisage d'établir des directives provisoires à l'intention des propriétaires d'immeubles responsables de l'entretien des abris. Différentes solutions sont à l'étude: entretien des abris par le Service cantonal de la protection civile, ou par les participants aux exercices de protection civile dans les communes, ou par une entreprise privée à créer sur le modèle des entreprises de vidange, de ramonage, d'entretien de citernes, etc.

Programme d'activité 1971

Voici les objectifs principaux pour 1971:

- Relation fréquente d'exercices OPE dans le bulletin.
- Proposition de conférences à des groupements divers.
- Organisation d'une exposition au Grand Passage et projets d'expositions dans les communes.
- Intensification des contacts avec les communes.

- Participation, par l'intermédiaire de Monsieur J. Chevalier, à l'élaboration d'un film de l'USPC «Alerte à la Radioactivité».
- Distribution de documentation à Bernex et organisation de visites du Centre d'instruction.
- Mise sur pied de cours de secourisme auxiliaire.
- Recrutement de nouveaux membres à l'occasion des exercices de protection civile dans les communes et des cours de secourisme auxiliaire.
- Etude des moyens d'obtenir un meilleur entretien des abris.
- Contacts à établir avec le Groupement des femmes paysannes et les organismes de jeunesse (scoutisme). Ce programme d'activité est approuvé par l'assemblée.

Divers et propositions individuelles

Monsieur Reymann transmet les salutations de Monsieur le Conseiller d'Etat Duboule, au nom duquel il remercie l'Association de son excellente collaboration avec le Service cantonal de protection civile. Monsieur Reymann souligne l'importance de la tâche d'information de l'Association sur le plan local, d'où la nécessité de maintenir des sections cantonales. Enfin, Monsieur Reymann forme ses vœux pour une activité féconde dans l'année à venir. Le Président termine en adressant ses remerciements aux représentants de la presse et aux membres du bureau.»

Canton du Valais

Le chef de l'Office cantonal PC du Valais, M. Albert Taramaraz, vient de nous faire tenir un document dont la valeur ne saurait échapper à personne. Il s'agit du rapport du comité sur l'activité du «Souvenir valaisan» en 1970, qui montre que la protection civile est intégrée à la Défense totale de notre pays. Voici un extrait du rapport en question qui touche à ce point particulier (rééd.):

«A l'occasion de l'assemblée générale du 5 juin 1970, l'article 1er des statuts du «Souvenir Valaisan» a été modifié; il est désormais libellé comme suit:

Sous la dénomination «le Souvenir valaisan» s'est fondée à Sion, le 16 septembre 1921, une association organisée corporativement d'après les articles 60 et suivants du CCS, association ayant pour but de perpétuer le souvenir des soldats morts pour la Patrie dès le 1er août 1914 dans l'un des quatre piliers de la Défense nationale totale, et d'honorer leur mémoire en apportant une aide morale et matérielle aux membres de leur famille habitant la partie romande du canton du Valais. Ainsi les familles des hommes qui pourraient perdre leur vie au cours d'un service commandé dans un organisme de protection civile seront également secourues.»

Le chef cantonal de la PC du Valais a souligné cette précision touchant à la protection civile, qui revêt une importance capitale, et qui valait d'être connue de tous les milieux intéressés.

Canton de Vaud

Chacun connaît les efforts faits par les responsables de la protection civile vaudoise dans le domaine des centres d'instruction. Efforts qui semblent enfin se concrétiser, comme permet de le penser l'article ci-dessous paru dans la «Tribune de Genève», et que nous reproduisons avec l'accord du chef de la PC vaudoise, M. Benjamin Hennard (rééd.):

Un centre de la Protection civile sera construit à Aubonne

22 communes forment une association

«Aubonne. — Quelque 40 délégués représentant 22 localités de plus de 1000 habitants de l'ouest du canton, et notamment de La Côte, ont assisté à Aubonne à une assemblée à l'issue de laquelle, après le rapport de la commission d'étude, il a été décidé unanimement de créer une association intercommunale pour la construction d'un centre régional d'instruction de la Protection civile. Selon les normes de la Confédération le coût de l'ouvrage ne devrait pas excéder 2 millions et demi, terrain compris. L'estimation du coût par habitant est de 5 fr. 60.

Il faut savoir que les responsables de la Protection civile du canton veulent construire plusieurs centres d'instruction décentralisés. Si le centre cantonal verra le jour à Penthelaz, par contre des centres régionaux sont envisagés à Villeneuve (pour l'Est vaudois), Grandson ou Vallorbe (pour le Nord) et Aubonne pour l'Ouest. C'est de la création de ce dernier qu'il a été débattu, parfois avec animation, tant il est vrai que certaines communes freinent un peu les projets de la Protection civile.

Le choix d'aubonne

Sept séances ont été tenues par cette commission d'étude, qui a tranché en faveur de l'offre de terrain de la commune d'Aubonne plutôt qu'en faveur de celle de la Ville de Bière. La situation géographique favorable, les communications rapides et faciles ont notamment milité en faveur de ce choix autant d'ailleurs que le terrain offrant géologiquement des garanties pour la construction.

Pour les délégués, il s'agissait de savoir quelle forme juridique devait être adoptée avant la création du Centre. C'est celle préconisée par la commission qui a été retenue. Il sera donc constitué une association intercommunale avec personnalité morale, régie par des statuts en cours d'élaboration, le tout sous réserve évidemment de l'approbation par les différents législatifs communaux. De son côté, la commune d'Aubonne va signer un droit d'emption sur ce terrain de trois hectares, d'un coût de 22 000 francs, situé près de la gare d'Allaman, et remettra le tout à l'association intercommunale quand celle-ci sera définitivement constituée. G. D.»

Expositions dans les grands magasins

La ronde des «Expositions dans les grands magasins» se poursuit dans les principales cités de Romandie. En effet, et alors que nous avons déjà montré la réussite de celles qui se sont déroulées successivement à Lausanne, Bienne, Payerne et Sierre, il convient maintenant de parler de deux autres de ces manifestations mises sur pied à Porrentruy puis à Neuchâtel. Et pour ce faire, et plutôt que de donner des impressions personnelles, il nous paraît plus judicieux de reproduire des articles parus dans la presse, ce qui nous permet d'entendre des voix venues de l'extérieur et de mesurer l'audience toujours plus importante réservée à la protection civile par la presse. Ce dont on ne peut que se réjouir (rééd.).

Porrentruy

(Article paru dans «Le Démocrate»)

«Les magasins Innovation SA ont eu l'heureuse idée de présenter la Protection civile sous forme d'une exposition qui, à Porrentruy, sera visible à tous les étages du magasin. «Nous sommes tous concernés par la protection civile», a dit récemment un homme politique, mais bien peu de citoyens y croient... C'est pourtant une vérité essentielle de dire que les moyens de lutte contre les éléments, les catastrophes quelles qu'elles soient doivent être mis en place et que c'est une tâche collective que de prévoir et installer ces éléments propres à sauver la vie d'autrui en cas de danger, que ce soit en temps de paix comme en tant de guerre.

Une idée, fautive, trop répandue, laisse supposer d'ailleurs que la protection civile n'est en fait qu'un instrument destiné à entrer en action en temps de guerre. Rien n'est plus faux et c'est surtout en temps de paix, mais face aux événements naturels pour la plupart (incendies, inondations, tremblements de terre, ouragans, etc.), que cet organe parfaitement organisé est appelé à intervenir.

Dans cette optique, Innovation a eu raison de nous faire prendre conscience de l'importance de l'utilité des moyens mis en place pour lutter efficacement. Il est par conséquent à souhaiter que le public se rende nombreux constater quels sont les engins mis à disposition de la population pour la protéger.

La P.C. à Porrentruy

Mercredi soir, à 18 h., lors de l'ouverture de cette intéressante exposition, MM. Alboth, chef de presse de l'USPC, Jean Comment, chef cantonal, et Paul Bregnard, instructeur, de même que les commissaires Juilleret, chef local, présidaient à la visite qui nous permit de constater qu'à Porrentruy également l'organisation de la protection civile se fait de manière systématique. Le commissaire Juillerat sut d'ailleurs parfaitement expliquer le fonctionnement de l'organe qu'il dirige et l'utilité des engins nombreux et perfectionnés qui sont à sa disposition. La commune est la première responsable de cette organisa-

tion et nous pouvons dire que, si tout n'est pas encore en place, de nombreux engins sont prêts à fonctionner, tels moto-pompes, compresseurs, etc. Un poste sanitaire sera aménagé au sous-sol de l'immeuble Gai-Logis et un poste de commandement sera installé à la nouvelle Ecole normale d'instituteurs. La section bruntrutaine des Samaritains présente aussi à Innovation un stand intéressant.

Prise de conscience

Après la visite commentée de l'exposition, la direction d'Innovation reçut fort aimablement les invités en leur offrant l'apéritif. C'est à M. Schuler, le distingué directeur du magasin, qu'il appartient d'accueillir ses hôtes en termes courtois, tandis que M. Ali Rebetez félicitait les dirigeants des établissements de leur heureuse initiative, en insistant avec à propos sur l'importance de la protection civile, œuvre humanitaire qui n'est pas toujours comprise de chacun. L'exposition visible ces prochains jours à Innovation permettra, nous en sommes certains, de faire prendre conscience à nombre de citoyens et de citoyennes de l'importance de la protection civile, qui est ignorée lorsque rien ne se passe, mais qui serait violemment critiquée si elle n'était pas apte à fonctionner si, par malheur, une catastrophe s'abattait sur le pays ou même un immeuble ou un quartier de la ville. Cy.»

Neuchâtel

(Article paru dans la «Feuille d'Avis de Neuchâtel»)

«Hier, en fin d'après-midi, au troisième étage des Grands magasins «Aux Armourins», l'Association cantonale neuchâteloise pour la protection des civils avait invité un certain nombre de personnalités de la ville et du canton ainsi que la presse au vernissage d'une exposition intitulée «la protection civile nous concerne tous».

C'est tout d'abord M. Meyer, sous-directeur de l'entreprise, qui souhaite plein succès à cette exposition ouverte jusqu'au samedi 26 juin. M. F. Martin, président de l'Association cantonale, après avoir remercié la direction de son aimable accueil, rappela les buts de son association: renseigner la population sur les mesures de protection, de sauvetage et d'assistance à prendre en cas de guerre ou de catastrophe et collaborer avec l'Union suisse pour la protection des civils ainsi qu'avec les autorités et les organisations qui portent ce même souci. M. Martin émit le vœu que nombreux soient les Neuchâtelois qui visitent cette exposition.

Représentant l'Etat, M. A. Laubscher, chef cantonal de la protection civile, adressa ses remerciements à l'Association cantonale neuchâteloise et souligna combien le Conseil d'Etat voue un soin particulier aux mesures de secours à prendre en cas de nécessité. Il rappela que la protection civile qui n'est pas — pour l'instant — opérationnelle, se compose cependant de trois secteurs particuliers. Le secteur «construction» englobe tous les abris que l'on trouve dans les maisons de construction nouvelle ou

transformées et qui permettent de loger jusqu'à ce jour 72 700 personnes, soit 43 % de la population neuchâteloise. Le secteur «instruction» met sur pied, en collaboration avec le canton de Fribourg, des cours avec centre à Sugiez (avant que Neuchâtel ne dispose bientôt de son propre centre). Depuis 1966, 2600 personnes ont suivi ces cours. Ce qui est peu puisque ce sont plus de 7000 personnes qui devraient l'avoir fait. Enfin, pour ce qui est du secteur «matériel», la protection civile neuchâteloise dispose d'une centaine de motopompes, de quarante-quatre kilomètres de tuyaux d'eau, de nombreux masques à gaz et de casques, etc.

L'homme est-il né insouciant? On peut se le demander. Les autorités, en tout cas, tiennent à rappeler M. J.-C. Duvanel, président du Conseil communal, se soucie d'une meilleure défense de la population. M. Duvanel se dit très heureux de constater les remarquables efforts des membres de l'association, véritables «missionnaires»!

Il appartient à M. R. Olivier, chef local de la protection civile, de présenter brièvement l'exposition, en particulier l'organisation locale de la défense, au moyen d'organigrammes, de plans et de schémas.

On apprît ainsi que la ville disposait de 490 abris privés pour 22 700 personnes, d'un poste sanitaire de secours ainsi que d'un centre opératoire. Enfin, la protection civile neuchâteloise bénéficierait en cas de besoin de l'appui du bat. P A5. Au nom de l'Union suisse pour la protection des civils, M. J. Chevalier remercia les organisateurs de cette exposition itinérante, la cinquième en Suisse romande.

Il reste à souhaiter qu'un nombreux public visite cet étage où sont exposés un certain nombre de panneaux, de matériel et d'engins divers ainsi qu'un petit poste de premier secours. A ce propos, outre la projection d'un film, des démonstrations de premiers secours auront lieu sur place les mardis, jeudis et samedis. S. Sch.»

Prochaines expositions

Si nous faisons le compte, nous constatons qu'aux six expositions déjà organisées viendront s'en ajouter trois autres. A savoir:

Du 16 au 28 août à La Chaux-de-Fonds (Au «Printemps»)

Du 6 au 18 septembre à Genève (Au «Grand-Passage»)

Du 11 au 23 octobre à Martigny (A l'«Innovation»)

Ainsi la ronde va continuer, et nous savons qu'à La Chaux-de-Fonds, à Genève comme à Martigny les responsables de la PC, à tous les échelons, sont à l'ouvrage afin que les expositions qui auront lieu aux dates et dans les grands magasins cités ci-dessus soient une réussite. Ceci grâce à la collaboration de chacun, mais surtout grâce à la compréhension qui nous est témoignée par la chaîne des Grands-Magasins «Innovation — Grand-Passage». Il appartient aux milieux intéressés et aux «chargés» de l'information des cantons intéressés de faire l'impossible pour que nom-

breux soient ceux qui viennent visiter ces expositions, comme cela a été le cas, dès le départ donné par Lausanne. Ceci fait, il nous restera à établir le bilan d'une action qui n'a jamais encore eu son pareil dans le domaine de la protection civile.

Problèmes divers

Cours fédéraux pour instructeurs cantonaux

Selon une coutume dont on goûte tout le prix — car elle est le signe d'une parfaite collaboration — la direction de l'OFPC veut bien inviter le comité central de l'USPC à chacun des cours fédéraux pour instructeurs. Ce qui nous a valu de faire une visite au cours fédéral pour instructeurs cantonaux des services pionniers, qui vient d'avoir lieu au Centre cantonal de Sierre, sous l'expertise de direction de M. Paul Bregnard. Equipe sympathique d'instructeurs et d'«élèves» — Tessinois et Romands — à qui nous avons eu l'occasion de redire que la meilleure information en faveur de la PC, se fait dans le cadre des centres d'instruction et grâce aux instructeurs!

Exposition PC au Comptoir de Lausanne

Une importante exposition est prévue dans le cadre du Comptoir Suisse à Lausanne de cette année. Mise sur pied par l'OFPC, cette exposition permettra de connaître tous les secteurs de la protection civile et elle méritera d'attirer le grand public.

L'arrêté fédéral sur les constructions

Personne n'est parfaitement au clair sur l'étendue de l'arrêté fédéral bloquant pour un certain temps les constructions, et sur les secteurs qui seront touchés. Il semble que les constructions de protection civile ne seront pas exclues de l'interdiction, ce qui serait propre à décourager pas mal de responsables de ce secteur. Surtout maintenant, alors que l'on insiste sur le fait que la PC est un des piliers de la Défense nationale totale. Alors si l'on pouvait avoir des précisions à ce sujet... elles seraient les bienvenues! (Au moment de mettre sous presse, il apparaît que la construction des centres d'instruction ne sera pas touchée par l'arrêté.)

Séance de printemps de la Commission romande d'information

A l'invite de M. Jean Comment, chef de l'Office cantonal bernois PC, la CRI a tenu sa séance de printemps à Porrentruy, où elle a été reçue par M. Juillerat, chef local et commissaire de police, et qui a permis à ses membres de visiter l'intéressante exposition PC mise sur pied dans les magasins «Innovation», dont nous parlons par ailleurs. D'importantes discussions ont eu lieu, la principale consistant à organiser en automne une conférence réunissant les chefs des offices cantonaux et les présidents des sections USPC. Ces sections dont l'existence paraît indispensable à la CRI mais qui doivent justifier cette existence par une action toujours renouvelée.

J. Chevalier Pdt. CRI